Entre :

M……, stagiaire de la formation professionnelle, ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

D'une part,

Et : L'Association Millavoise pour l'Insertion et l'Orientation AMIO :

☐L'ESRP[1] 2iSA

☐L'ESPO[2] SESAME

dont le siège social est situé 32 avenue de la République 12100 MILLAU, représentée par Magali CARTAILLAC, Directrice adjointe – Directrice ESRP/ESPO, ci-après dénommé « l'établissement »

D'autre part,

PREAMBULE

Vu les dispositions du Livre IX du Code du travail,

Vu la circulaire DGEFP n°2001-22 du 22 juillet 2001 relative aux formations ouvertes ou à distance « FOAD »,

Vu la circulaire DGEFP n°2006-35 du 14 novembre 2006 relative à l'action de formation et aux prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue,

Vu le décret n°2014-95 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance,

CONTEXTE

Pour faire face à toute situation de crise sanitaire ou autre et à l'obligation de continuité pédagogique à distance, le présent protocole a été initialement conclu en vue de répondre aux obligations administratives découlant des circulaires ministérielles susvisées, dans le respect des dispositions législatives constitutives du Code du travail et du livre IX en particulier.

Ce protocole est applicable aux situations particulières ci-après spécifiées :

- Raison de santé et production d'un certificat médical indiquant que votre état de santé rend préférable votre maintien en formation à distance

[1] Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle
[2] Etablissement et Services de PréOrientation

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

- Demande expresse d'une modalité de parcours personnalisé en FOAD validée par l'équipe pluriprofessionnelle

ARTICLE 1 • OBJET

Le présent protocole, ci-après dénommé le « Dispositif » a pour objet de formaliser à l'égard des parties, les dimensions de formation ouverte et à distance ci-après dénommée « Séance de FOAD » intégrée dans le parcours du bénéficiaire.

ARTICLE 2 • OBJECTIFS

2.1- LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF SONT LES SUIVANTS :

- Assurer une continuité pédagogique en FOAD
- Assurer une continuité de l'accompagnement personnalisé des parcours des bénéficiaires
- Assurer une assistance à l'usage des outils de FOAD,

2.2- LES OBJECTIFS DE LA SEANCE DE FOAD

- Se substituer aux formations assurées en présentiel en permettant au bénéficiaire de maintenir ses acquis
- Acquérir des connaissances en lien avec le parcours de formation auquel il est inscrit

ARTICLE 3 • MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

3.1 - CONTENU DU DISPOSITIF :

L'action de formation objet des présentes est un dispositif pédagogique intégré qui s'appuie sur :

- La mise à disposition de supports de cours nécessaires à la réalisation de la séance de FOAD sur la plate-forme Moodle appelée AMIO-FIT ou via la messagerie ;
- L'encadrement pédagogique et technique du Bénéficiaire ;
- L'accès à la messagerie (2isa.org et 2isa.com) ;
- L'accès à Office365 dont Teams pour la visioconférence.

3.2- ENCADREMENT PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Le Dispositif est proposé au Bénéficiaire sous forme de séance organisée dans le cadre d'une formation mixte, incluant des actions de formation réalisées en présentiel en temps normal et d'une séance de FOAD de façon synchrone ou asynchrone.

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

La séance de FOAD n'est pas nécessairement exécutée sous le contrôle permanent d'un encadrant, afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'utiliser, à son rythme et à sa convenance, les ressources mises à sa disposition.

Toutefois, un encadrement est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.

RESPONSABLE DU DISPOSITIF :

- Magali CARTAILLAC : magali.cartaillac@2isa.com

SERVICE TECHNIQUE FOAD :

- Le service informatique : credo@2isa.com

COORDINATRICE PEDAGOGIQUE (SESAME)

- Marie-France DE MATOS : mfdm@2isa.com

Une prise en main de l'outil AMIO-FIT a été réalisée pour chaque groupe pendant la phase préparatoire de la formation en présentiel et une assistance est possible en s'adressant à :

Marion JAEGER-AMIEUX : mja@2isa.com

Ces personnes sont intégrées dans l'annuaire de la messagerie du Dispositif.

Chacune des personnes précitées s'engage à répondre aux questions relevant de son champ de compétence dans un délai de 72 heures (hors week-end)

ARTICLE 4 • PARCOURS SUIVI PAR LE BENEFICIAIRE

4.1- SEANCE DE FOAD SUIVIE

- Selon le déroulé du parcours du Bénéficiaire et l'avancement du groupe à la date d'effet de la FOAD

- A la discrétion du formateur et du coordinateur de la filière pour permettre une continuité du parcours du groupe jusqu'à la reprise des activités en présentiel.

4.2- DUREE ESTIMEE DU PARCOURS

En l'absence de repères habituels propres aux formations réalisées "en présentiel", la durée totale estimée nécessaire au Bénéficiaire pour suivre la séance de FOAD est déterminée comme suit :

Période de réalisation du Dispositif : ..... au .....

Durée forfaitaire totale du Dispositif : ..... heures par semaine (hors épreuve de certification)

4.3- MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Une évaluation de la formation objet des présentes est obligatoire. Elle sera réalisée à diverses étapes du Dispositif.

- Mise en œuvre d'un bilan (formes variables) pendant et à l'issue de la séance de FOAD.
- Animation continue par messagerie électronique et/ou l'outil TEAMS
- Suivi des connexions du bénéficiaire et de son activité via Teams.

ARTICLE 5 • DUREE

Le présent protocole prend effet à compter de la date de signature et est conclu pour toute la durée estimée du Dispositif telle qu'indiquée à l'article 4 précité.

En cas d'abandon par le Bénéficiaire en cours de parcours, l'établissement devra en être informé dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 • ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Une connaissance minimum des outils et pratiques est nécessaire. Pour cela il est préconisé de suivre la formation en présentiel au début du parcours.

En signant ce protocole, le Bénéficiaire s'engage à :

- Etre présent aux cours pendant les horaires traditionnels (utilisation de l'outil collaboratif TEAMS et la plateforme AMIO-Fit).
- Revenir en présentiel sur demande des formateurs ou de la direction.

L'ensemble des membres de l'équipe pluri professionnelle reste à la disposition du bénéficiaire pour des contacts à distance ou au sein de l'Etablissement.

Le travail produit et les résultats attendus demeurent les mêmes que ceux prévus par la formation en présentiel. L'assiduité du Bénéficiaire conditionnera le calcul de sa rémunération. Elle pourra être contrôlée par tous moyens (outils TEAMS, Emails…).

Fait à Millau, le....., en 2 exemplaires, dont un remis au stagiaire.

La Directrice Adjointe – Directrice ESRP/ESPO Le bénéficiaire

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020
UNION EUROPEENNE